

**Réponse de la liste « Pertuis bouge, Pertuis prend de l'avance ! »
aux interrogations du Collectif d'associations de quartiers de la commune de Pertuis**

La liste « *Pertuis bouge, Pertuis prend de l'avance !* » a bien pris connaissance de vos questionnements légitimes concernant le quotidien et le développement futur de vos quartiers. Ils font écho aux nombreux échanges et réunions constructives, menés ensemble, dans le cadre d'une démocratie participative mise en place dès notre arrivée aux responsabilités en 2008.

Sous la conduite du candidat tête de liste, Roger PELLENC, une réflexion collective a été menée avec l'ensemble des colistiers afin d'arrêter la présente réponse.

En préambule, il faut avoir à l'esprit que notre commune est contrainte dans ses choix à des arbitrages réglementaires, financiers et techniques, du fait de notre intégration depuis 2016 dans une métropole bureaucratique marseillaise en faillite.

Sa capacité d'intervention est notamment réduite du fait du transfert de nombreuses compétences de proximité à cette institution hyper centralisée et sclérosée (eau, assainissement, pluvial, zone d'activité, stationnement, transport, déchet, aménagement,...).

En outre, administrer une collectivité, c'est également prioriser ses actions au regard d'un projet municipal dont les Pertuisiens nous ont confié la conduite depuis 2008, et qui implique la conception et la mise en œuvre d'un certain nombre de plans d'actions pour la conduite des politiques municipales, de réalisations et de dépenses publiques.

C'est également faire face aux nombreuses demandes de l'ensemble des quartiers de la ville et de nos concitoyens qui ont généré, à titre d'exemple, plus de 5 000 interventions cette année.

C'est enfin, faire face pour la commune à des cas de force majeure, à l'image des dernières inondations, imposant de fait d'importantes charges financières non budgétées, estimées à plus 10 millions d'euros dans les années à venir qui limiteront de fait certaines marges de manœuvre.

L'intérêt public n'étant pas la somme des intérêts particuliers, il appartient, comme vous le proposez par cet exercice, aux associations de quartiers, d'être tout à la fois des relais privilégiés des interrogations de leurs habitants, mais aussi et surtout forces de propositions dans un esprit de responsabilité, qui tient compte des contraintes énoncées ci-dessus.

Vous connaissez notre détermination à prendre en charge au mieux vos demandes au regard de nos priorités, possibilités et moyens, vous trouverez ci-joint en totale transparence nos réponses et engagements formels sur les points suivants :

1. Développement de la ville dans les années à venir

Le projet communal engagé depuis 2008 est resté conforme aux engagements pris. Certains calendriers de réalisation ont été décalés par rapport aux objectifs initiaux du fait de contingences administratives sans pour autant modifier l'esprit du projet de ville qui reste de proposer un Pertuis

en mouvement, une ville à la campagne disposant de tous les atouts nécessaires à son rayonnement dans un cadre de vie réhabilité et rénové.

L'objectif poursuivi est ainsi retranscrit dans le DIRE de l'Etat pour la Vallée de la Durance de 2009, le PLU communal de 2015 et le futur PLU intercommunal de 2022. Ce projet repose sur l'ouverture échelonnée à l'urbanisation de quartiers à taille humaine, pour certains projetés depuis les années 80, et sur le développement par phases d'une zone économique accueillant les entreprises industrielles et sous-traitants ITER. Ceci imposant en parallèle, une politique de modernisation des équipements et infrastructures afin d'intégrer ces projets à un cadre de vie apaisé aux nuisances réduites.

Par ailleurs, la commune est également tenue au respect, en tant que commune carencée, d'un certain nombre d'engagements en matière de constructions de logements sociaux, imposées par les lois SRU et ELAN retranscrites localement dans le Programme Local d'Habitat demain Intercommunal et le Contrat de Mixité Social, tous deux signés avec l'Etat. Cela implique donc de mener une politique volontariste en matière de construction dans le cadre du développement maîtrisé de sa population.

A ce titre, le projet de ville arrêté au moment de ces élections s'engage sur une jauge de moins de 25 000 habitants à l'horizon 2030 et une jauge de 30 000 habitants à l'horizon 2050.

Le développement d'une cité telle que Pertuis ne peut se faire que dans le respect des positions et propositions de ses habitants. Il en va ainsi des liens tissés avec les associations de quartiers afin de proposer une urbanisation raisonnée et raisonnable mais aussi des projets de proximité permettant de répondre aux tracas du quotidien.

Ainsi comme cela a été acté par notre PLU, tout projet concourant à une évolution de l'espace urbain ou paysager s'accompagne aujourd'hui des infrastructures nécessaires à son intégration sans impact sur l'existant (ouverture V31 pour les quartiers Est et Nord, aménagement du Boulevard Jean Guigues et de la Route de Villelaure, livraison de la déviation Sud-Ouest et du by pass vers le secteur Ouest...). De plus, nous avons veillé à ce que les typologies de bâtis soient nécessairement contingentées à de l'individuel groupé avec tailles limitées à R+1 pour les habitats et R+2 pour les ensembles médicalisés et intergénérationnels.

Ces engagements sont la garantie, dans notre projet communal, d'un urbanisme respectueux du caractère villageois de notre cité et de son évolution maîtrisée.

2. Nécessité des déplacements doux

Sur ce sujet, le projet municipal a intégré de longue date les impératifs d'un développement raisonné des déplacements.

Afin d'y répondre, c'est à l'initiative de la commune qu'a été conduite entre 2015 et 2017 une étude de trafic globale à l'échelle de notre cité aux côtés du Pays d'Aix et du Département de Vaucluse.

Cet outil stratégique, jamais mis en œuvre sur notre territoire, a permis de cibler quelques éléments clefs. Tout d'abord le nombre de véhicules traversant le pont de Durance chaque jour - 28 000 avec

une évolution continue de 1 à 2 % par an et ensuite de cibler les secteurs à problèmes que sont les boulevards de ceinture aux heures de pointes du soir en particulier.

Les résultats présentés aux différentes associations de quartiers intéressées dans la démarche dès 2017, ont permis de cibler les aménagements à réaliser et leur calendrier (déviations sud-ouest avec by pass avant 2025, aménagement boulevard Jean Guigues avant 2026, V31 en 2021...)

Les questions plus locales ont ensuite donné lieu à des déclinaisons en études de trafic et d'opportunité sur des secteurs précis (Rue Saint Roch, Route de Villelaure, Boulevard Jean Guigues, Rue Gustave Lançon, Centre-Ville, Avenue Maréchal Leclerc...) et à des propositions validées par les associations de quartiers.

Ces études soulignent que le réseau viaire (160 kms sur Pertuis) est dans son immense majorité adapté aux déplacements quotidiens hors boulevards de ceinture en heures de retours en soirée mais doit être amélioré et requalifié afin de pleinement intégrer les déplacements doux.

Pour ce faire, une stratégie politique ambitieuse a été mise en œuvre avec plus de 30 kms de voies en mode doux aménagées en 6 ans (création de trottoirs et voies dédiées en entrées de ville Nord, Est ou Ouest, promenade du Canal, secteurs de desserte des écoles, aménagements en centre-ville pour insertion des cycles, zones de rencontres, chemins ruraux apaisés avec aménagements...) et ce afin de diminuer la place de l'automobile.

Bien entendu, ces aménagements peuvent paraître insuffisants à certains mais ils placent cependant Pertuis parmi les communes les plus volontaristes sur ce sujet. Le travail réalisé par la ville dans ce domaine a été par ailleurs récompensé par le label national « Territoire à Vélo ».

Ce projet se poursuivra durant la prochaine mandature avec comme ambition principale de garantir à chacun de pouvoir se rendre à pieds ou à vélos dans tous les sites publics et écoles de la commune ; le projet symbole de cette politique sera la requalification de l'axe transversal de la commune depuis le Rond-Point de la Croix de Gon en passant par le Boulevard Jean Guigues jusqu'au giratoire des Vaudois.

Afin de soutenir cette démarche et comme cela a été précisé auprès des associations partenaires, la commune de Pertuis s'est engagée en 2019 aux côtés du Parc Naturel Régional du Luberon afin de mettre en œuvre un schéma directeur des déplacements cyclables. Afin de compléter cet outil stratégique, la commune portera également un schéma directeur des déplacements piétons afin de mettre en avant tous les atouts de notre commune.

Les interventions du bureau d'études en charge démarreront ce printemps 2020.

Parmi les questions posées, il est à noter que la zone du Boulevard Maréchal Leclerc, seule concernée par les questions de qualité de l'air et de pollution et en ce sens suivie par la Métropole Aix Marseille Provence, compétente en la matière, sera largement impactée par l'ouverture de la V31 à horizon de la fin 2020 et verra ainsi son trafic diminuer de près de 30 %.

En matière de retour citoyen, les méthodes mises en œuvre, dès notre arrivée, ont fait leurs preuves et chaque association a eu et aura loisir de saisir notre équipe, la direction dédiée « Vie des

Quartiers » ou les porteurs de projets afin d'échanger sur les orientations prises auprès des associations de quartiers. C'est un engagement que nous renouvelons.

Des démarches de concertation ont ainsi de longue date été mises en œuvre avec réussite pour le projet du Jas de Beaumont, le secteur Saint Roch et le projet Route de Villelaure.

L'objectif prioritaire poursuivi sera demain de pouvoir se rendre par l'usage des modes doux depuis tous nos quartiers vers nos écoles et bâtiments publics en favorisant la mixité sociale au travers d'une nouvelle carte scolaire et de structurer ces projets avec les associations.

3. Urbanisation intégrée

Poser cette question de cette manière serait méconnaître l'engagement tenu par l'équipe municipale d'articuler un projet de ville avec les principes de réalité et des outils de planification à long terme (schémas stratégiques et plans d'investissements).

En matière d'engagement communal, aucun projet n'a vu le jour et ne verra le jour sans être soumis à un travail collaboratif avec les associations de quartiers.

En ce sens, il est certain que l'urbanisation envisagée sur la commune repose sur un projet global détaillé dans la première question posée. Nous nous sommes engagés de longue date à ce que tous les développements soient accompagnés des aménagements permettant d'en limiter les impacts.

En ce sens, les réalisations et les projets sont nombreux et déjà largement engagés au terme de schémas directeurs et de plans pluriannuels d'investissements (V31, aménagements ZAE existante, projets schéma directeur pluvial, entrées de ville, Boulevard Jean Guigues, Avenue Maréchal Leclerc...)

Concernant la question relative à la préemption par la commune en vue de maillages doux, celle-ci fait clairement partie des objectifs prioritaires du PLU suite aux échanges avec les associations. En effet, un fort maillage d'emplacements réservés et des contraintes fixées dans les OAP (Orientations d'Aménagements Programmées) garantissent la réalisation future de ces cheminements.

Bien entendu, il n'existe pas de droit formel de rétrocession à proprement parlé mais tous les outils ont été mis en œuvre afin d'opérer, en temps voulu, aux acquisitions nécessaires à la création/maintien de ces cheminements (secteur du Jas, accès Lycée et collèges, dessertes des quartiers par acquisitions de voies privées...).

A ce jour, la commune dispose de 100 kms de chemins ruraux. Entretien par les services communaux, demain aucun chemin piéton ou accessible aux véhicules ne sera laissé pour compte et toute intégration dans le patrimoine communal s'accompagnera d'un aménagement complet afin d'y accueillir les modes doux.

4. Les transports urbains

Il est nécessaire de détailler les attendus de cette question. En effet, sur cette compétence relevant de la Métropole mais sur laquelle la commune actionne de nombreux leviers, les six dernières années ont vu la création du pôle de la gare transformé par un grand projet de requalification intégrant un parking relais de 300 places, un pôle multimodal et une réhabilitation des voiries.

De fait, devant le succès rencontré par ce parc relais, il est nécessaire de souligner toute la cohérence de la politique municipale.

Concernant les circuits bus, ceux-ci avaient fait l'objet d'une renégociation des trajets en 2014 avec le Pays d'Aix afin de les faire cadrer aux besoins des usagers.

La ville de Pertuis est en effet une des seules communes avec Aix à disposer d'un réseau urbain maillé et opérationnel.

Dans le cadre des négociations menées en parallèle du nouveau Plan de Déplacement Urbain intercommunal, de nouveaux plans de lignes seront proposés, intégrant comme cela est déjà prévu, les dessertes des nouveaux quartiers en projets (Jas, Saint Roch, Villelaure).

De façon plus large, des opérations sont menées avec le Département de Vaucluse et la Région autour de la question des transports scolaires. Force est de constater que certains opérateurs ont joué le jeu en adaptant les véhicules proposés aux besoins de desserte quand certains s'accrochent encore aux termes de leurs contrats.

Ainsi, a-t-il été convenu avec l'autorité de tutelle métropolitaine d'associer comme cela avait été le cas en 2014, toutes les associations de quartiers aux échanges concernant le PDUi et le futur réseau urbain. Les consultations sont d'ailleurs en cours en cette année 2020.

5. Parkings relais

Sur ce point, il est nécessaire de clarifier les questionnements car le parc relais de la Pigne est un aménagement relevant du CD13 et est aujourd'hui desservi par la ligne 100 depuis le pôle multimodal.

En tout état de cause, le principe de création de parc relais est au cœur de l'action municipale depuis 2008. C'est à ce titre qu'ont été créés et aménagés les parcs de stationnement de la Dévalade et du Grand Cros représentant un stationnement gratuit de 1 000 places en centre-ville desservi par les lignes urbaines de transports.

Afin de compléter ce maillage déjà dense, la commune a engagé trois projets de créations de parcs relais : le premier au Farigoulier qui verra le jour en fin 2020 dans sa version initiale, dans le cadre de l'aménagement du complexe sportif avec un parc de 250 places et parking bus, complété en 2021 et 2022, par un parc photovoltaïque et une zone de recharge de véhicules électriques; le second projeté en 2022 sur la Route de Villelaure et acté par la prise en charge par la commune au travers d'un plan de financement croisé pour les aménagements autour du futur groupe scolaire OGEC ; le dernier projeté avec le CD 84 sur la Route de la Tour d'Aigues avec un projet de création d'un parc relais au niveau du giratoire des Vaudois.

Tous ces projets sont entrés en phase opérationnelle et verront le jour avant la fin 2026.

A ce titre, il me semble que les projets proposés répondent exactement à la demande formulée.

6. Services Publics

Il semble nécessaire de clarifier certains éléments du questionnement. Il n'existe qu'un seul service public communal situé hors de la zone de centre-ville, il s'agit de la Direction de l'Urbanisme située dans la ZAE existante.

Cette implantation a permis d'offrir des locaux plus adaptés et qualifiés pour l'accueil PMR à nos administrés et a permis à la commune d'augmenter son patrimoine avec un terrain stratégique en entrée de ville.

Demain, dès la réalisation des équipements prévus à la Butte du Barry, il faut noter que ce service sera relocalisé en centre-ville.

Ainsi, ce ne sont pas moins de 20 services communaux et 150 agents aujourd'hui localisés en centre-ville (hôtel de ville, centre technique, mairie annexe, police, pôle social, services à la population, foncier, jeunesse, sports...).

Demain, le projet communal soutiendra la création de « véritables pôles aux usagers » par l'aménagement du pôle social de la Dévalade (Vie et Quartiers, CCAS, Résidence Intergénérationnelle des Escourts, Salle Polyvalente), du pôle sécurité de la Mairie Annexe (Tribunal, Centre de Supervision Urbain, Police Municipale, Prévention, Point d'Accès aux Droits) et enfin par le pôle Patrimonial de la Place Saint Pierre (Archives, Office du Tourisme, Urbanisme, Culture).

Par ailleurs, les autres services publics que sont les services fiscaux et postaux ont de longue date été positionnés dans la zone d'activités pour des questions logistiques et desservis par les lignes urbaines de transport public.

Les autres services ayant opéré des mobilités ces dernières années relèvent pour la plupart de services bancaires privés.

Concernant les services postaux, un projet a été mené sur le site du centre-ville afin d'accompagner l'accessibilité fonctionnelle et technique à ces nouveaux locaux ; ces projets sont aujourd'hui inscrits dans une obligation à rendre par les services publics.

La commune s'est par ailleurs portée candidate pour accueillir une maison de services publics soutenue par l'Etat sur son territoire afin de proposer à tous les pertuisiens un site unique et une assistance sur mesure dans toutes les opérations du quotidien.

7. Centre-Ville

Il est nécessaire de clarifier certains éléments du questionnement. Il n'y a en effet aucun phénomène en cours de désertification du centre-ville sur Pertuis mais au contraire, sa progressive redynamisation.

Ainsi, le projet communal qu'il a enclenché repose sur trois leviers différents afin d'accompagner la Métropole compétente en la matière :

- tout d'abord sur les aménagements urbains intégrés à la concession de centre-ville qui a permis de mobiliser près de 100 M€ pour redynamiser les espaces publics jusqu'en 2023 (Jean Jaurès, Colbert, Danton, François Morel, Escourts, Cours de la République, Rue de Croze; reste à livrer Butte du Barry, Place Murette, Place Garcin/ Médiathèque). Ensuite, la réalisation de la Médiathèque les Carmes, des parkings relais gratuits de plus de 1500 places, une piétonisation apaisée et des aménagements autour de notre Hôpital (nouvel accès, parkings...)
- ensuite par la dynamique de requalification de notre habitat, dans le cadre de la concession du centre ancien, centrée sur de nombreux ilots et ce afin d'assurer un portage foncier à court terme avec des opérateurs privés (Ilot Reine Jeanne, Ilot Ange, Ilot Vinolly) ; à moyen terme avec des bailleurs sociaux (Ilot des Escourts, Ilot Durance, Ilot Garcin) ou à long terme avec des opérations tiroirs permettant d'aménagement public (Ilot Astion, Ilot Murette). En parallèle, de l'action foncière, la mise en place du conseil citoyen dans le centre ancien et les actions de piétonisation ont permis de pacifier celui-ci et de l'agrémenter de réalisations participatives (Place Boileau, Rue du Coq, Rue Calade). En parallèle la commune mène une politique volontariste en matière de suivi et de résorption des logements indignes en multipliant les travaux d'office et les procédures judiciaires.
- Enfin, par le travail mené avec les associations de commerçants, le FISAC (tranche 1) et les opérateurs consulaires afin de favoriser l'implantation en centre-ville de nouveaux espaces commerciaux et le réaménagement d'espaces abandonnés. Le travail mené avec les Vitrites de Pertuis a ainsi permis de mettre en œuvre un outil commun de commerces en ligne et une nouvelle signalétique commerciale. Dans cette lignée, les activités se relocalisent dans le rue Colbert tel que l'EPAT regroupant des artisans et artistes locaux. Nous avons également fait reculer la vacance commerciale. Enfin, une nouvelle tranche FISAC sera lancée en 2020 afin de proposer de la signalétique interactive à nos visiteurs.

Sur ce thème, il s'agira bien entendu de poursuivre les actions menées et travailler de concert avec tous les acteurs afin de continuer la rénovation urbaine du centre-ville et de proposer demain une offre touristique autour de la mise en valeur de notre patrimoine (Eglise Saint Nicolas, Ilot Saint Pierre, Chapelle de l'Hôpital, Fontaines, Remparts...) et de nos équipements d'exception (Médiathèque Les Carmes, Coulée Verte de la Butte du Barry, Balade du Canal).

8. Marché des producteurs

A ce jour et grâce au soutien de la municipalité, un marché paysan a été relancé sur la place Garcin afin de faciliter les circuits courts.

Toutefois, force est de constater malgré l'engagement de son président actif M. RACINE que le dispositif peine à mobiliser des agriculteurs pertuisiens et ce, dans la mesure où les maraîchers locaux déjà opérationnels disposent de surfaces de vente à la ferme et n'ont que peu besoin de recourir à une vente sur marché.

Afin de poursuivre ces efforts communs, il a été proposé de créer dans le cadre du réaménagement de la place Mirabeau un site dédié type halle ou kiosque permettant d'accueillir des opérateurs ne disposant pas de surfaces de vente.

Par ailleurs, la commune mène une politique volontariste et exceptionnelle au niveau métropolitain et départemental en faveur de l'agriculture locale :

- Par une redynamisation des 1 000 ha morcelés de la plaine de Pertuis dans une opération de remembrement d'exception intégrant gratuitement les parcelles préemptées par la commune (150 ha) afin de créer les conditions de nouvelles exploitations,
- Ces nouvelles exploitations nous les destinons à nos jeunes agriculteurs issus de notre pépinière agricole soutenue par le Pays d'Aix et la Chambre d'Agriculture,
- Ces jeunes agriculteurs produiront demain sur les terres mis gracieusement à leur disposition par la commune, les produits nécessaires à une restauration scolaire en circuit court valorisée au sein d'une nouvelle cuisine centrale.

Le marché des producteurs sera là un élément important d'une chaîne locale et performante de productions labellisées « Pertuis » !

La commune sera ainsi soutien au travers de sa politique de restauration collective du développement d'un réseau de producteurs locaux fournisseurs de produits à destination de nos enfants.

9. Non-respect

Il semble que la rédaction de cette question appelle des précisions. En effet, la commune a développé nombre d'outils afin de faire face aux incivilités du quotidien et dont les résultats sur le terrain sont visibles.

En matière de police de l'environnement, les outils actuels intègrent des dispositifs d'enquête et d'identification des contrevenants (dépôts sauvages, déjections) permettant de mettre en place des rappels à la loi et des amendes.

En matière de police routière, les équipes de police municipale sont compétentes pour réaliser de concert avec la gendarmerie des contrôles de vitesse et de conformité des véhicules. Ces opérations sont organisées mensuellement par ces deux unités.

En matière d'outils techniques facilitant ces opérations, des rondes vidéo surveillées sont organisées en centre-ville. Toutefois en l'absence d'évolutions de la législation attendue en 2020, la vidéo-verbalisation et la constitution en délit ne sont pas encore possibles pour ces nuisances du quotidien et les tribunaux renvoient aux communes la responsabilité de suivi de ces procédures.

Ainsi, le projet municipal est fondé sur l'anticipation de cette réglementation et dès que cela sera ouvert à expérimentation, nous avons prévu de se porter volontaire pour organiser un traitement de ces futurs délits et ce en équipant toutes les caméras aujourd'hui en place de process de tracking et d'anticipation des comportements inappropriés.

La gestion des incivilités induit également des actions de pédagogie et de sensibilisation développées par le Point d'Accès au Droit, unique au sein de la Métropole et du Département. Notre maison du droit accueille ainsi hebdomadairement de nombreuses sessions de médiations et rappels à l'ordre, préalables aux actions judiciaires !

Pour ce faire, la commune s'est engagée dans un travail citoyen quotidien aux côtés des associations de quartiers en œuvrant avec une direction dédiée de la prévention.

Les quartiers peuvent ainsi disposer d'outils de communication et de relais de terrain pour engager des actions et mobiliser leurs riverains. Il appartient ainsi à toutes nos associations de se saisir de ces outils pour lutter contre ces incivilités.

10. Collecte déchets verts

L'action communale a permis le développement d'une nouvelle déchetterie permettant de tripler le volume d'accueil de déchets verts et une politique métropolitaine renforcée sur le territoire pour les collectes et points d'apports volontaires.

Les résultats en matière de tri sont ainsi parlants puisque Pertuis est la 1^{ère} commune du Pays d'Aix au ratio/hab. pour les collectes de vêtements et la 2nd pour les flux de tri.

Par ailleurs, la commune de la Pertuis reste la seule sur le territoire du Pays d'Aix à disposer d'une déchetterie réaménagée et d'une plateforme de compostage ouverte aux professionnels.

Dans le cadre des compétences exercées par la Métropole, le ramassage des déchets ménagers n'inclue malheureusement pas les déchets verts et c'est au travers de la politique municipale que sont collectés les déchets abandonnés.

Afin de répondre au mieux à cette problématique dans les quartiers, toute association peut solliciter la Métropole et la commune afin de disposer d'un point de collecte local par benne si ces associations de quartiers s'engagent aux cotés de la Métropole dans leur gestion. Il appartiendra ainsi aux associations d'intensifier leur emplacement.

Par ailleurs, en matière de gestion des déchets verts et de valorisation, la commune propose, avec la Métropole, plusieurs actions emblématiques dont la première est la mise à disposition de composteurs. Ces composteurs gratuits permettent de réguler la production de déchets verts. Pour accompagner leur déploiement, le Point d'Accès aux Droits est à disposition des associations.

Il convient également de citer nos jardins familiaux, tels que ceux créés à la Coudoulouse, au Setti et demain sur le Chemin Saint Clair. Demain, il sera envisagé d'autres implantations afin de valoriser les déchets verts produits sur certains quartiers et favoriser des broyages locaux.

Pour cela, comme cela est aujourd'hui imaginé par le Conseil Citoyen du Centre-Ville sur l'aménagement de la rue Calade, il sera cohérent que des implantations de composteurs collectifs ou zones de broyage soient réalisées en lien avec l'implantation de jardins familiaux. Leur gestion pourrait relever en toute logique des associations de quartiers.

11. Manque de zones de loisirs

La rédaction de cette question appelle des compléments. Dire qu'il peut manquer d'espaces de loisirs, c'est oublié toutes les actions de la commune menées depuis douze ans avec le complexe sportif Verdun, les bords du Canal de Cadenet, la coulée Verte du Setti de Barba, la Boucle Nature Pertuisienne et surtout les projets déjà engagés d'aménagement d'espaces de loisirs :

- Requalification des espaces du complexe sportif du Farigoulier avec intégration de zones de balade, aux côtés du Pays d' Aix avec une programmation pluriannuelle jusqu'en 2026 ;
- La création d'un parc urbain de 2 ha prévu dans la cadre de la livraison de la première phase du Jas de Beaumont, projet qui sera soumis aux associations partenaires ;
- La création d'un parc de centre-ville de 1ha au pied de la Butte du Barry sur le terrain Agacio, projet validé par l'architecte des bâtiments de France, avec une ferme pédagogique respectant l'esprit du lieu ;
- La création avec le Parc Naturel Régional du Luberon de circuits VTT labellisés par la Fédération Française de cyclisme dans nos coteaux.

Ces projets sont tous rentrés en phase opérationnelle et seront livrés dans le mandat avec les financements de la commune et du Pays d'Aix.

La question du Chemin de la Draille Pugère reste un sujet en dehors de ce questionnement puisqu'il s'agit d'un chemin rural au même titre que les 100 autres kilomètres qui demeurent entretenus par les régies communales et a fait l'objet d'une réponse spécifique auprès de l'ADMN auteure d'un questionnaire complémentaire.

12. Associations de quartiers

Les associations de quartiers sont le reflet d'une réelle démocratie participative sur le territoire pertuisien et la commune a ainsi favorisé leur progressive mise en place depuis 2008 (2008 : 0 et 2020 : 97)

Il n'est pas un interlocuteur d'associations de quartiers qui n'ait eu accès direct aux équipes de la municipalité et n'ait pu proposer des aménagements au sein de son quartier en coordination avec la Direction Vie des Quartiers.

Ce travail participatif de proximité demeurera demain avec une présence continue et des interventions de l'ensemble des services au quotidien.

A ce jour, les associations de quartiers peuvent et doivent être force de propositions dans la mise en œuvre des politiques publiques et la commune les accompagnera autant que faire ce peut dans cette démarche. Elles seront aujourd'hui comme hier des acteurs de l'aménagement de leur quartier à l'image des opérations évoquées précédemment (Saint Roch, Jas, Villelaure).

Il convient de rappeler que dans notre budget communal, ces 200 000 € par année sont fléchés pour traiter les demandes des associations de quartiers, soit 10 % de nos enveloppes travaux. Ces budgets participatifs seront demain garantis et les associations de quartiers devront œuvrer aux côtés de la commune pour imaginer dans un esprit de responsabilité le Pertuis de demain !

Liste « Pertuis bouge, Pertuis prend de l'avance ! »